

# RÉSOLUTION SUR LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

**Considérant** le nombre croissant d'élèves et d'étudiants déclarés en situation de handicap,

**Considérant** le manque de moyens d'encadrement pour une prise en charge efficiente de ces élèves,

**Considérant** l'insuffisance des structures spécialisées en milieu scolaire, des services et établissements médico-sociaux,

**Considérant** le manque de moyens d'encadrement pour la prise en charge efficiente de ces élèves,

**Considérant** l'absence d'une politique académique claire,

**Considérant** l'absence de volonté réelle de mettre en conformité les établissements pour accueillir ces élèves,

Le SPEG, réuni en son 8<sup>ème</sup> congrès les 08 et 09 juin 2018 à Baie-Mahault,

## DÉNONCE :

- L'absence d'une vraie politique pour l'accueil et le parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap et singulièrement les élèves autistes
- L'absence de moyens humains et matériels pour un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap et des familles
- L'effectif de plus en plus lourd des élèves en situation de handicap dans les dispositifs d'inclusion scolaire sans allègement des effectifs des classes de référence
- L'inclusion en masse des élèves porteurs d'handicap dans les classes ordinaires souvent sans AESH et sans véritable projet d'inclusion
- La mauvaise gestion de l'orientation des élèves vers les ULIS et surtout vers le Lycée
- L'absence d'accompagnement des enseignants accueillant ces élèves, l'absence de communication entre les partenaires.

## EXIGE :

- Une politique explicite de l'accueil des élèves et étudiants en situation de handicap dans leurs établissements
- Des moyens humains et matériels pour un accompagnement plus efficace des équipes pédagogiques et des parents en rapport avec les ambitions affichées.

- Un accompagnement et une véritable formation de tous les enseignants accueillant des élèves en situation de handicap (classes ordinaires ou spécialisées) ; formation initiale conséquente sur le Handicap et une formation continue
- Une augmentation du nombre des accompagnants à l'élève en situation de handicap (AESH) pour l'aide individuelle, mutualisée et collective.
- La prise en compte du travail des aidants, une information et formation sur le handicap et les méthodes d'aide possibles.
- Elaboration d'un outil clair identifiant tous les acteurs, utile à tous les partenaires.

### **S'ENGAGE A :**

Tout mettre en œuvre pour que tous les élèves de l'académie de Guadeloupe, sans distinction, sans discrimination, bénéficient d'un enseignement de qualité.

*TOUT TIMOUN SÉTIMOUN !  
YO TOUT DWET NI ON CHANS AN LEKOL-LA !*

### **POU NOU FÈ :**

**« ON LÉKOL POU DÈMEN, OTILA TOUT TIMOUN GWADLOUP  
ANMOUVMAN, POU DIVINI A YO É TA PÉYI-LA »**

*Bémao, nèt jwen 2018*